



Découvert? Forclusion? Conséquence?

Par **Kipling34**, le **02/04/2009** à **13:46**

Bonjour...

Voici mon problème :

Après des difficultés financières intervenues début 2006, j'ai dépassé mon découvert autorisé (-2250e pour 500/1000e de découvert autorisé) et cette situation a tardé...

J'attendais une somme d'argent qui est arrivée beaucoup trop tard et ma banque de l'époque a perdu patience.

Lorsque j'ai obtenue la somme que j'attendais (chèque), qui couvrait très largement et me remettait en positif, mon compte était clos : trop tard, impossible de dialoguer, impossible d'encaisser le chèque = dehors, un point c'est tout !

Je suis resté plusieurs mois sans compte bancaire mais j'ai pu rétablir ma situation en ouvrant un nouveau compte avec ce même chèque dans une autre banque quelque temps après...

Par contre, je n'ai pas régularisé le découvert de -2250e. Le dernier courrier date du 26/06/2006. Depuis, plus de nouvelle. Il n'y a pas eu d'action en justice à ma connaissance. Aujourd'hui, presque 3 ans après, le service recouvrement à l'amiable de cette banque me téléphone pour me proposer de payer en plusieurs fois sans frais ou d'un coup en arrondissant à 2000e ! bizarre non? ...

Je les trouve un peu trop gentils pour des créanciers.

Ma question : Y a-t'il "forclusion" ? Qu'est ce que je risque si je ne paye rien ?

Non pas que je ne veuille pas payer mes dettes, mais je trouve toute cette histoire un peu énorme... J'aimerais connaître mes droits et les différentes conséquences.

Merci d'avance pour vos éclaircissements.